



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2017-174

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2017

# Sommaire

## Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-001 - Arrêté portant délégation de signature à M. GILLET - dir cab (2 pages)	Page 3
27-2017-12-19-002 - Arrêté portant délégation de signature à M. PERIER - chef cab (2 pages)	Page 6
27-2017-12-19-003 - Arrêté portant délégation de signature à M. PRUNELLE - DS (3 pages)	Page 9
27-2017-12-19-004 - Arrêté portant délégation de signature à Mme BREAU - DELE (4 pages)	Page 13
27-2017-12-19-005 - Arrêté portant délégation de signature en matière administrative à M. BARON - DRUMS (4 pages)	Page 18
27-2017-12-19-006 - Arrêté portant délégation de signature en matière administrative à M. GILLET - dir cab (2 pages)	Page 23
27-2017-12-19-007 - Arrêté portant délégation de signature en matière administrative à M. LAYCURAS - SP Bernay (3 pages)	Page 26
27-2017-12-19-008 - Arrêté portant délégation de signature en matière administrative à Mme FRACKOWIAK-JACOBS - SP Andelys (4 pages)	Page 30
27-2017-12-19-009 - Arrêté portant délégation de signature en matière financière à M. BARON - DRUMS (2 pages)	Page 35
27-2017-12-19-010 - Arrêté portant délégation de signature en matière financière à M. LAYCURAS - SP Bernay (2 pages)	Page 38
27-2017-12-19-011 - Arrêté portant délégation de signature en matière financière à Mme BREAU - DELE (2 pages)	Page 41
27-2017-12-19-012 - Arrêté portant délégation de signature en matière financière à Mme FRACKOWIAK-JACOBS - SP Andelys (2 pages)	Page 44
27-2017-12-19-013 - Arrêté portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1er décembre 2017 (3 pages)	Page 47
27-2017-12-19-014 - Arrêté portant nominations et délégations de signature au PJI (2 pages)	Page 51

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-001

Arrêté portant délégation de signature à M. GILLET - dir  
cab



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° SCAED-17-104 portant délégation de signature en matière financière  
à M. Arnaud GILLET,  
Directeur de cabinet du préfet de l'Eure**

**Le préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'Honneur**

**VU :**

- la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- le décret du 1<sup>er</sup> août 2017 nommant M. Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à M. Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait sur le programme suivant :

- programme 129 – coordination du travail gouvernemental – crédit MILDECA ;

- programme 207 – sécurité et circulation routière – action 2 ;

et pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait pour le programme 307 – Administration territoriale – titre 3 sur les crédits de l'UO préfecture (« Résidence du Directeur de cabinet ») et sur les crédits de service départemental de la communication interministérielle ;

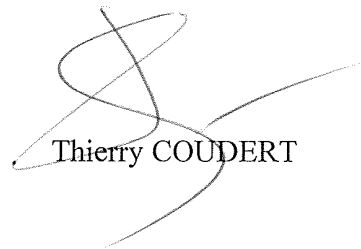
- programme 122 – concours spécifiques et administration – action 5 FIPD.

**ARTICLE 2** : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 3** : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le **19 DEC. 2017**

Le préfet,



Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-002

Arrêté portant délégation de signature à M. PERIER - chef  
cab



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° SCAED-17-101 portant délégation de signature à M. Benjamin PERIER,  
Chef du bureau du Cabinet et de la représentation de l'Etat**

**Le préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'Honneur**

**VU :**

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Benjamin PERIER, attaché d'administration, chef du bureau du Cabinet, à l'effet de signer ou viser, dans la limite des attributions du Cabinet, toutes pièces, documents ou correspondances, à l'exception des arrêtés et des décisions susceptibles de faire grief.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin PERIER, la délégation de signature qui lui a été conférée par l'article 1er du présent arrêté sera exercée par Mlle Sylvie LENOIR, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau du Cabinet.

**ARTICLE 3** : Mme Patricia CHOPLIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section sécurité intérieure et expulsions locatives, reçoit délégation pour signer :

- les réponses aux interventions des particuliers en matière sociale auprès du préfet, à l'exclusion des réponses aux interventions auprès de la présidence de la République ou des élus,
- les courriers de saisie des services en matière de procédure d'expulsion locative à l'exclusion de la procédure issue de l'octroi du concours de la force publique et de toutes correspondances à caractère financier,
- les bordereaux de transmission.

**ARTICLE 4** : Mme Anne-Marie BOUSSICAULT, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section représentation de l'Etat, reçoit délégation pour signer :

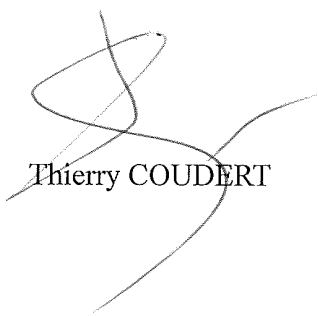
- les courriers de saisie des services concernés, pour les interventions,
- les demandes d'enquête au SDRT,
- les demandes d'actes de naissance aux mairies pour les dossiers de décorations,
- les réponses aux interventions des rapatriés à l'exclusion de toutes correspondances à caractère financier,
- les bordereaux de transmission.

**ARTICLE 5** : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 6** : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et M. le chef du bureau du Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 19 DEC. 2017

Le préfet,

  
Thierry COUDERT



Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-003

Arrêté portant délégation de signature à M. PRUNELLE -  
DS



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° SCAED-17-106 portant délégation de signature  
à M. Francis PRUNELLE,  
Directeur des sécurités**

**Le préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'Honneur**

**VU :**

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
  - le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
  - le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
  - le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
  - l'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
  - l'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;
  - la note du 25 août 2016 portant affectation de M. Francis PRUNELLE ;
- SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Francis PRUNELLE, directeur des sécurités, pour signer, en toutes matières relevant des attributions de la direction des sécurités, tous arrêtés, décisions, pièces et correspondances.

**ARTICLE 2** : Est exclue du champ de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, la signature des actes, arrêtés et décisions suivants :

- autorisations et refus de port d'armes,
- refus de détention d'arme,
- autorisation et refus de commerce d'armes et agrément d'armuriers (armes de 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> catégorie),
- autorisations et refus d'acquisitions et de détention d'armes de défense,
- arrêtés et mises en demeure concernant les dépôts d'explosifs,

- arrêtés d'autorisation de tirs de feux d'artifice sur la Seine,
- décisions et arrêtés concernant les débits de boissons et les discothèques,
- arrêtés autorisant les palpations,
- autorisation et refus de manifestations sportives de véhicules terrestres à moteur,
- autorisation et refus d'homologation de terrain pour épreuves sportives,
- actes portant nomination des membres de comités, conseils et commissions,
- décisions attributives de subvention,
- demandes d'avis adressées au tribunal administratif en application de l'article R. 242 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel,
- actions de l'Etat devant les juridictions administratives et judiciaires et mémoires en défense,
- déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit,
- courriers aux élus.

**ARTICLE 3 :** Mme Caroline JACQUET, attachée d'administration, cheffe du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), reçoit délégation pour signer en toutes matières relevant des attributions du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) et dans les limites fixées aux articles 1 et 2 ci-dessus, tous arrêtés, décisions, pièces et correspondances.

**ARTICLE 4 :** Mme Magali ESCANEZ, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, tous documents, correspondances administratives courantes, certificats, récépissés, extraits conformes ou annexes, à l'exclusion de tous arrêtés.

**ARTICLE 5 :** Mme Chantal LILLE, attachée d'administration, cheffe du bureau des polices administratives, reçoit délégation pour signer en toutes matières relevant des attributions du bureau des polices administratives et dans les limites fixées aux articles 1 et 2 ci-dessus, tous arrêtés, décisions, pièces et correspondances.

En cas d'empêchement simultané du directeur des sécurités et de la cheffe du bureau des droits à conduire et de la sécurité routière, Mme Chantal LILLE reçoit délégation pour signer tout arrêté et tout document en matière de suspension de permis de conduire.

**ARTICLE 6 :** Mme Carolle VALOIS, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe du bureau des polices administratives, reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, tous documents, correspondances administratives courantes, certificats, récépissés, extraits conformes ou annexes, à l'exclusion de tous arrêtés.

**ARTICLE 7 :** Mme Delphine LEGER-LEFEBVRE, attachée d'administration, cheffe du bureau des droits à conduire et de la sécurité routière, reçoit délégation pour signer en toutes matières relevant des attributions du bureau des droits à conduire et de sécurité routière et dans les limites fixées aux articles 1 et 2 ci-dessus, tous arrêtés, décisions, pièces et correspondances.

**ARTICLE 8 :** Mme Sibylle GILBERT, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de section des droits à conduire, reçoit délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, tous documents, correspondances administratives courantes, certificats, récépissés, extraits conformes ou annexes, à l'exclusion de tous arrêtés.


**ARTICLE 9** : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 10** : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et M. le directeur des sécurités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le

**19 DEC. 2017**

Le préfet,



Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-004

Arrêté portant délégation de signature à Mme BREAU -  
DELE

**Arrêté n° SCAED-17-103 portant délégation de signature à Mme Sandrine BREAU,  
Directrice des élections, de la légalité et de l'environnement**

**Le préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'Honneur**

**VU :**

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire du 2 juillet 2015 nommant Mme Sandrine BREAU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice des relations avec les collectivités locales de la préfecture de l'Eure, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Mme Sandrine BREAU, directrice des élections, de la légalité et de l'environnement, à l'effet de signer, dans les limites des attributions de sa direction, telles que définies par l'arrêté préfectoral susvisé :

- 1 – Sur l'ensemble de la direction : les correspondances administratives courantes, les courriers et pièces nécessaires à l'instruction des dossiers, les correspondances par lesquelles sont demandées des précisions ou pièces complémentaires ainsi que les courriers adressés, dans ce cadre, au titre du conseil ou de l'information ;
- 2 – Les conventions de transmission des actes par voie dématérialisée ;
- 3 – Au titre du contrôle budgétaire : les états de notification fiscale, les correspondances signalant des erreurs matérielles constatées dans les documents budgétaires transmis par les collectivités locales ;
- 4 – Au titre des dotations de l'Etat :

- les différents documents nécessaires aux paiements (certificats de paiements, extraits d'arrêtés, ...);
  - les courriers nécessaires à l'instruction des dossiers (demandes de pièces ou de renseignements complémentaires, accusé de réception de dossier complet);
- 5 – Au titre du fonds de compensation pour la TVA : les correspondances rappelant les conditions d'éligibilité ;
- 6 –Au titre de la réglementation les :
- arrêtés de dérogation aux délais d'inhumation / de crémation
  - arrêtés autorisant un transport de corps / d'urne
  - arrêtés attribuant la qualité de maître-restaurateur
  - arrêtés portant agrément de société de domiciliation d'entreprise
- 7-au titre des élections les:
- arrêtés fixant le nombre et le siège des bureaux de vote d'une commune
- 7-au titre des procédures environnementales et commerciales les:
- arrêtés portant habilitation d'une association environnementale
  - arrêtés portant agrément d'une association environnementale
  - arrêtés d'ouverture d'une consultation du public
- 8 – Les courriers aux ministères relatifs à la transmission de statistiques ou à des demandes d'informations ou de renseignements ;
- 9– Les pièces annexées aux arrêtés préfectoraux.

**ARTICLE 2** : Demeurent exclus du champ de la présente délégation :

- 1 – Les arrêtés réglementaires ou individuels et décisions autres que ceux prévus à l'article 1 ;
- 2 – Les arrêtés, décisions et conventions attributifs d'aides, de subventions ou de dotations d'Etat ;
- 3 – Les courriers ministériels autres que ceux prévus à l'article 1 ;
- 4 – Toutes correspondances adressées :
  - aux parlementaires ;
  - au président du conseil départemental (hors les cas prévus à l'article 1) ;
  - aux conseillers départementaux ;
  - aux maires et présidents d'établissements publics locaux de coopération intercommunale lorsqu'elles constituent en soi une décision ou une instruction générale ;
- 5 – Les correspondances adressées dans le cadre du contrôle administratif des actes des collectivités territoriales ou des tiers (institutions, personnes morales ou privées), constitutives d'un recours gracieux ;
- 6 – Les saisines de toute nature des juridictions administratives, de la chambre régionale des comptes et des tribunaux judiciaires ;
- 7 – Les mémoires en défense ou en réponse dans le cadre d'une instance contentieuse.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BREAU, la délégation qui lui est consentie sera exercée par Mme Mireille HERVE, attachée principale d'administration, adjointe à la directrice et chef du bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat.

**ARTICLE 4** : Délégation de signature est également donnée, dans la limite des attributions du bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat, à Mme Mireille HERVE, chef de bureau, pour viser et signer :

- 1 - Au titre du contrôle budgétaire : les états de notification fiscale
- 2 - Au titre des dotations de l'Etat :
  - Les différents documents nécessaires aux paiements (certificats de paiements, ordre de paiements ou de reversements...)
- 3 - Les courriers aux ministères relatifs à la transmission de statistiques ou à des demandes d'informations ou de renseignements ;
- 4 - Les pièces annexées aux arrêtés préfectoraux ;
- 5 - Les correspondances administratives courantes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille HERVE, délégation de signature est donnée à Mme Caroline LAMBERT, adjointe au chef de bureau, pour signer les documents nécessaires au paiement des dotations (certificats de paiements, ordre de paiements ou de reversements).

**ARTICLE 5** : Délégation de signature est également donnée, dans la limite des attributions du bureau de contrôle de légalité et de l'intercommunalité, à M. Thomas LEFEVRE, chef de bureau, pour signer et viser :

- Les correspondances aux collectivités locales au titre du conseil et de l'information dans le cadre du contrôle de légalité ;
- Les correspondances administratives courantes ;
- Les courriers aux ministères relatifs à la transmission de statistiques ou à des demandes d'informations ou de renseignements ;
- Les pièces annexées aux arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas LEFEVRE, la délégation qui lui est consentie, sera exercée par M. Romain FOUGERON, adjoint au chef de bureau.

**ARTICLE 6** : Délégation de signature est également donnée, dans les limites des attributions du bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales, à Mme Priscillia RAVILLY, chef de bureau, pour signer et viser :

- Les correspondances administratives courantes ;
- Les courriers nécessaires à l'instruction des dossiers
- Les courriers aux ministères relatifs à la transmission de statistiques ou à des demandes d'informations ou de renseignements ;
- les arrêtés suivants en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice :
  - arrêtés de dérogation aux délais d'inhumation / de crémation
  - arrêtés autorisant un transport de corps / d'urne
  - arrêtés attribuant la qualité de maître-restaurateur
  - arrêtés portant agrément de société de domiciliation d'entreprise
  - arrêtés fixant le nombre et le siège des bureaux de vote d'une commune
  - arrêtés portant habilitation d'une association environnementale
  - arrêtés portant agrément d'une association environnementale



– arrêtés d'ouverture d'une consultation du public

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Priscillia RAVILLY, la délégation qui lui est consentie, sera exercée par M. Romain PINEAU, adjoint au chef de bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Priscillia RAVILLY et de M. Romain PINEAU, délégation de signature est donnée pour viser et signer, dans la limite des attributions du bureau, tous documents, correspondances administratives courantes, copies, certificats, extraits conformes ou annexes, à l'exception de tous arrêtés, à :

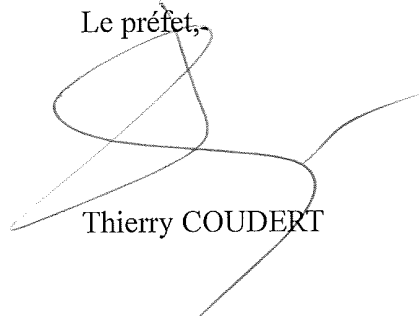
- Mme Nadine FOLLIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section des élections et de la réglementation ;
- Mme Isabelle ELUAU, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section procédures environnementales, installations classées et aménagement commercial.

**ARTICLE 7 :** Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 8 :** Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, Mme la directrice des élections, de la légalité et de l'environnement et les chefs de bureaux concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le **19 DEC. 2017**

Le préfet,



Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-005

Arrêté portant délégation de signature en matière  
administrative à M. BARON - DRUMS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° SCAED-17-107 portant délégation de signature en matière administrative  
à M. Philippe BARON,  
Directeur des relations avec les usagers et missions supports**

**Le préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'Honneur**

**VU :**

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- l'arrêté ministériel du 21 septembre 2016 portant renouvellement de détachement de M. Philippe BARON dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directeur de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: Délégation de signature est donnée à M. Philippe BARON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des relations avec les usagers et missions supports, pour signer :

- tous les arrêtés, décisions, pièces et correspondances en toutes matières ressortissant aux attributions de la direction des relations avec les usagers et missions supports;
- les pièces annexées aux arrêtés préfectoraux ;
- les copies et extraits conformes.

**ARTICLE 2** : Est exclue du champ de la délégation consentie à l'article 1er du présent arrêté, la signature des actes, arrêtés et décisions suivants :

- actes portant nomination des membres de comités, conseils et commissions ;
- arrêtés, décisions et conventions attributifs de subventions, d'aide ou de dotations de l'État ;
- demandes d'avis adressées au tribunal administratif en application de l'article R.242 du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ;
- actions de l'État devant les juridictions administratives et judiciaires, à l'exception des mémoires en défense et des saisines du juge des libertés et de la détention prévues par les articles L.552-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers ;
- déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit.

**ARTICLE 3**: Délégation de signature est également donnée dans la limite des attributions du bureau migration et intégration, à :

- M. Patrick DENIS, attaché principal d'administration, chef du bureau migration et intégration, et à Mme Marie-Alexie LAGADEC, attachée d'administration, adjointe au chef de bureau, pour viser et signer tous arrêtés, décisions et correspondances administratives courantes, mémoires en défense et les saisines du juge des libertés et de la détention, prévues par les articles L.552-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BARON et/ou du chef de bureau et/ou de l'adjoint au chef de bureau désigné ci-dessus, ou dans le cas des permanences « éloignement », délégation de signature est donnée pour viser et signer, dans la limite des attributions du bureau, tous documents, correspondances administratives courantes, certificats, documents de séjour et d'identité, récépissés et autorisations provisoires de séjour, extraits conformes, saisines du juge des libertés et de la détention, prévues par les articles L.552-1 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers, à l'exception de tous arrêtés, à :

- Mme Nathalie GUILLET, attachée d'administration,
- Mme Stéphanie BARBARIN, secrétaire administrative de classe normale,
- Mme Virginie BOUCHER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- Mme Catherine HAILLIEZ, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section éloignement,
- Mme Sabrina MARCHIONE, secrétaire administrative de classe normale.

Délégation de signature est donnée pour les récépissés relevant des demandes de titres de séjour et des demandes d'asile, et les transmissions à :

- Mme Magaly OLIVIER, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Sandra RODER, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Nathalie PIEDNOIR, adjointe administrative principale de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Agnès MAUPETIT, adjointe administrative 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Christine BAZOGE, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe,
- M. Manuel DE SA OLIVEIRA, adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Délégation de signature est donnée pour les attestations de demandes d'échanges de permis de conduire étrangers à :

- Mme Véronique BERTHIER, secrétaire administrative de classe normale.

**ARTICLE 4 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine LEMALLIER, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des finances et de la logistique, pour signer ou viser dans la limite de ses attributions toutes pièces, documents et correspondances, à l'exception des arrêtés et des décisions susceptibles de faire grief.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine LEMALLIER, la délégation de signature qui lui est conféré sera exercée :

- par Madame Elodie BLANCHE, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section financière, dans la limite des attributions de ladite section.
- Par Madame Maud LUCAS, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section service intérieur, dans la limite des attributions de ladite section.

**ARTICLE 5 :** Délégation de signature est donnée à Mme Annie FARIN, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer, les décisions relevant des attributions de son bureau dans les matières des ressources humaines et de l'action sociale, notamment :

- les bordereaux d'envoi ;
- les courriers de demande de détachement ;
- les courriers de demande de candidature et de renseignements sur les concours ;
- les arrêtés attribuant des congés de maladie ou de maternité aux agents en fonction à la préfecture et sous-préfectures ;
- les arrêtés autorisant l'exercice des fonctions à temps partiel ;
- les documents de liaison avec le centre électronique de la trésorerie générale de Rouen pour l'établissement des rémunérations des fonctionnaires et des agents relevant du ministère de l'Intérieur (BOP 307) ;
- les attestations d'activité salariée pour la sécurité sociale ;
- les décomptes des retenues rétroactives pour validation des services auxiliaires ;
- les états de services des agents et anciens agents de l'Etat ;
- les demandes d'annulation de cotisations de sécurité sociale et de versements pour la retraite ;
- les conventions d'accueil de stagiaires extérieurs et correspondances afférentes ;
- toutes correspondances courantes relevant de la compétence du bureau,
- les certificats de prise en charge et les déclarations d'accident du travail ou de service,
- les états de remboursement des frais médicaux tels que les prises en charge de dépenses courantes (chorus).

Sont exclus de la présente délégation :

- les actes réglementaires ;
- les actes portant création de comités, conseils et commissions et désignation de leurs membres ;
- les arrêtés et décisions attributives de subventions engageant financièrement l'Etat ;
- les mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires.

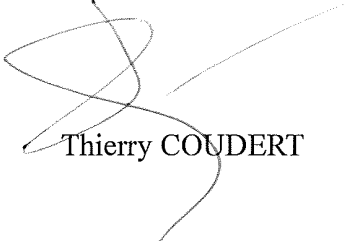
**ARTICLE 6 :** Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 7** : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et M. le directeur des relations avec les usagers et missions supports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le

**19 DEC. 2017**

Le préfet,



Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-006

Arrêté portant délégation de signature en matière  
administrative à M. GILLET - dir cab



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté SCAED-17-105 portant délégation de signature en matière administrative  
à M. Arnaud GILLET,  
Directeur de cabinet du préfet de l'Eure**

**Le préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'Honneur**

**VU :**

- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- Le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- Le décret du 1er août 2017 nommant M. Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure ;
- L'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- L'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents dans les matières relevant des attributions du bureau du cabinet, de la direction des sécurités et du service départemental de la communication interministérielle, à l'exception :

- des réquisitions des personnes et des biens,
- des demandes de concours des forces mobiles,
- de l'acceptation des démissions des maires,
- de la notation des chefs des services déconcentrés de l'Etat dans le département,
- des poursuites devant les tribunaux judiciaires en matières pénales.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement du préfet et de la secrétaire générale et pendant les services de permanence, M. Arnaud GILLET, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, reçoit délégation de signature pour signer pour l'ensemble du département tous arrêtés, décisions, nécessités par une situation d'urgence, et notamment :



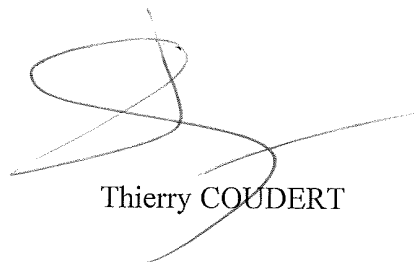
- toutes décisions d'éloignement concernant les étrangers et décisions de rétention administrative ou d'assignation à résidence des étrangers, prises en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ainsi que les saisines du juge des libertés et de la détention ;
- les mémoires en défense et les appels auprès des juridictions ;
- les transports de corps ;
- les passeports ;
- les ordres de réquisition des personnels et matériels pour faire face à une situation d'urgence nécessitant l'engagement de moyens de secours et de soutien.

**ARTICLE 3 :** Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 4 :** Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et M. le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 19 DEC 2017

Le préfet,



Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-007

Arrêté portant délégation de signature en matière  
administrative à M. LAYCURAS - SP Bernay



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° SCAED-17-112**  
**donnant délégation de signature en matière administrative**  
**à Monsieur Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY**

**Le préfet de l'Eure**  
**Officier de la Légion d'Honneur**

**VU :**

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- le décret du 9 mars 2017 nommant M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

**SUR proposition** de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er :** Délégation de signature est donnée à M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY, à effet de signer toutes décisions et correspondances à l'exclusion des saisines des juridictions, des mémoires en défense et déférés devant le Tribunal Administratif et de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes, dans les matières suivantes, dans la limite de son arrondissement :

**Police administrative :**

- Commission de sécurité à l'exclusion des ERP de première catégorie ;
- Autorisation de loteries ;
- Autorisation de ventes en liquidation ;
- Approbation du projet de budget et du compte financier des sociétés de courses, visées à l'article 30 du décret n° 83-878 du 4 octobre 1983 relatif aux sociétés de courses de chevaux et du pari mutuel ;

- Ouverture des hippodromes et approbation du programme des concours ;
- Sanctions administratives concernant les débits de boissons dans la limite d'un mois ;
- Autorisation d'ouverture d'établissements permanents et d'installations temporaires dans lesquels sont pratiquées les activités de tir aux armes de chasse, couramment dénommées « ball trap » ;
- Exercice du pouvoir de substitution et de réquisition prévu par les articles L 2122-34 et L 2215-1 du code général de collectivités territoriales ;
- Pouvoirs de police du préfet sur les routes à grande circulation, à l'intérieur des agglomérations ;
- Immobilisation et mise en fourrière des véhicules au titre de l'article L 325-1-2 du code de la Route.

### **Intercommunalité et relations avec les collectivités locales**

- Correspondances portant sur le contrôle de la légalité des actes des collectivités locales situées dans l'arrondissement ;
- Arbitrage des litiges en matière de répartition intercommunale des charges scolaires, y compris lorsqu'une collectivité locale concernée est située dans un département limitrophe, à l'exclusion de la procédure relative à la fixation du montant de la participation financière de la collectivité locale de résidence ;
- Acceptation des démissions volontaires des adjoints (article L 2122-15 du code général des collectivités territoriales) et des vice-présidents d'EPCI ;
- Arrêtés portant constitution, contrôle et dissolution des associations foncières de remembrement, et des associations syndicales autorisées et des associations syndicales constituées d'office dont le siège est situé dans l'arrondissement ;
- Correspondances portant sur le contrôle budgétaire des communes et de leurs établissements publics et des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux d'enseignement dont le siège est situé dans l'arrondissement.

### **Environnement et urbanisme :**

- Enquêtes de l'article L 318-3 du code de l'Urbanisme (transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal) ;
- Certificats d'urbanisme délivrés au nom de l'Etat relevant des articles L 421-2-1 et R 410-23 du code de l'Urbanisme ;
- Décisions relatives aux déclarations de travaux exemptés de permis de construire relevant de la compétence de l'Etat lorsque le maire et la DDTM ont émis des avis divergents (article R 422-9 du code de l'Urbanisme) ;
- Permis de construire de la compétence de l'Etat lorsque le maire et la DDTM ont émis des avis divergents (article R 421-3 – 6° alinéa du code de l'Urbanisme).

### **Elections :**

- Reçus de dépôt de déclaration de candidature aux élections municipales ;
- Récépissés de déclaration de candidature aux élections municipales (articles L. 255-4 et L. 265 du code électoral) ;
- Décisions de refus d'enregistrement de candidature aux élections municipales ;
- Arrêtés de convocation des électeurs aux élections municipales partielles (article L. 247 du

code électoral).

**ARTICLE 2** : Lorsqu'il assure la permanence, délégation de signature est donnée à M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY, à l'effet de signer toutes décisions dans les matières suivantes :

- Décisions de soins psychiatriques ;
- Transports de corps et dépassements de délai d'inhumation ;
- Passeports ;
- Toutes décisions d'éloignement des étrangers en séjour irrégulier en France, placement en rétention administrative et acheminement vers les centres de rétention et lieu d'embarquement, saisine et défense devant les juridictions ;
- Suspension de permis de conduire intervenant en application des articles L 224-1, L 224-2, L 224-7 et L 224-8 du code de la Route sur l'ensemble du territoire du département de l'Eure ;
- Ordres de réquisition des personnels et matériels civils pour faire face à une situation d'urgence nécessitant l'engagement de moyens de secours et de soutien ;
- Immobilisation et mise en fourrière des véhicules au titre de l'article L. 325-1-2 du code de la Route.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence de M. Philippe LAYCURAS, son intérim et la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1er du présent arrêté sont assurés par Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des ANDELYS.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LAYCURAS, la délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes ne faisant pas grief à Mme Sophie DUTEIL, attachée principale d'administration, secrétaire générale de la sous-préfecture de BERNAY.

**ARTICLE 5** : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 6** : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et le sous-préfet de BERNAY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux le **19 DEC. 2017**

Le préfet,

  
Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-008

Arrêté portant délégation de signature en matière  
administrative à Mme FRACKOWIAK-JACOBS - SP  
Andelys

**Arrêté n° SCAED-17-110 portant délégation de signature en matière administrative  
à Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS,  
Sous-préfète des ANDELYS**

**Le préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'Honneur**

**VU :**

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
  - le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
  - le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
  - le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure au 30 mai 2016 ;
  - le décret du 21 mars 2017 nommant Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des ANDELYS ;
  - l'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
  - l'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;
- SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :** Délégation de signature est donnée à Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des ANDELYS, à effet de signer toutes décisions et correspondances à l'exclusion des saisines des juridictions, des mémoires en défense et déférés devant le tribunal administratif et de la saisine de la Chambre régionale des Comptes, dans les matières suivantes, dans la limite de son arrondissement :

**Police administrative :**

- Commission de sécurité de l'arrondissement des ANDELYS, à l'exclusion des ERP de première catégorie ;
- Autorisation de loteries ;
- Autorisation de ventes en liquidation ;
- Approbation du projet de budget et du compte financier des sociétés de courses, visées à l'article 30 du décret n° 83-878 du 4 octobre 1983 relatif aux sociétés de courses de chevaux et du pari

mutuel ;

- Ouverture des hippodromes et approbation du programme des concours ;
- Sanctions administratives concernant les débits de boissons dans la limite d'un mois ;
- Autorisation d'ouverture d'établissements permanents et d'installations temporaires dans lesquels sont pratiquées les activités de tir aux armes de chasse, couramment dénommées « ball trap » ;
- Délivrance et retrait d'agrément des gardes particuliers pour tout le département ;
- Exercice du pouvoir de substitution et de réquisition prévu par les articles L 2122-34 et L 2215-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Pouvoirs de police du Préfet sur les routes à grande circulation, à l'intérieur des agglomérations ;
- Immobilisation et mise en fourrière des véhicules au titre de l'article L 325-1-2 du code de la route.

### **Intercommunalité et relations avec les collectivités locales :**

- Correspondances portant sur le contrôle de la légalité des actes des collectivités locales situées dans l'arrondissement ;
- Arbitrage des litiges en matière de répartition intercommunale des charges scolaires, y compris lorsqu'une collectivité locale concernée est située dans un département limitrophe, à l'exclusion de la procédure relative à la fixation du montant de la participation financière de la collectivité locale de résidence ;
- Acceptation des démissions volontaires des adjoints (article L 2122-15 du code général des collectivités territoriales) et des vice-présidents d'EPCI ;
- Arrêtés portant constitution, contrôle et dissolution des associations foncières de remembrement, et des associations syndicales autorisées et des associations syndicales constituées d'office dont le siège est dans l'arrondissement ;
- Correspondances portant sur le contrôle budgétaire des communes et de leurs établissements publics et des établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux d'enseignement dont le siège est situé à l'intérieur de l'arrondissement.

### **Environnement et urbanisme :**

- Enquêtes de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme (transfert d'office de voies privées dans le domaine public communal) ;
- Certificats d'urbanisme délivrés au nom de l'Etat relevant des articles L 421-2-1 et R 410-23 du Code de l'Urbanisme ;
- Décisions relatives aux déclarations de travaux exemptés de permis de construire relevant de la compétence de l'Etat lorsque le maire et la DDTM ont émis des avis divergents (article R 422-9 du code de l'urbanisme) ;
- Permis de construire de la compétence de l'Etat lorsque le maire et la DDTM ont émis des avis divergents (article R 421-36 – 6<sup>e</sup> alinéa du code de l'urbanisme) ;

### **Elections :**

- Reçus de dépôt de déclaration de candidature aux élections municipales ;
- Récépissés de déclaration de candidature aux élections municipales (articles L. 255-4 et L. 265 du



code électoral) ;

- Décisions de refus d'enregistrement de candidature aux élections municipales ;
- Arrêtés de convocation des électeurs aux élections municipales partielles (article L. 247 du code électoral).

**ARTICLE 2** : Lorsqu'elle assure la permanence, délégation de signature est donnée à Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des ANDELYS, à l'effet de signer toutes décisions dans les matières suivantes :

- décisions de soins psychiatriques ;
- transports de corps et dépassements de délai d'inhumation ;
- passeports ;
- toutes décisions d'éloignement concernant les étrangers et décisions de rétention administrative ou d'assignation à résidence des étrangers, prises en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ainsi que les saisines du juge des libertés et de la détention ;
- les mémoires en défense et les appels auprès des juridictions ;
- suspension de permis de conduire intervenant en application des articles L 224-1, L 224-2, L 224-7 et L 224-8 du code de la route sur l'ensemble du territoire du département de l'Eure ;
- ordres de réquisition des personnels et matériels pour faire face à une situation d'urgence nécessitant l'engagement de moyens de secours et de soutien ;
- immobilisation et mise en fourrière des véhicules au titre de l'article L. 325-1-2 du code de la route.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence de Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, son intérim et la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sont assurés par M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, la délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes ne faisant pas grief à M. Yves-Bertrand NGUYEN-MATOKO, attaché d'administration de l'Etat, secrétaire général de la sous-préfecture des ANDELYS, à l'exception :

- des arrêtés,
- des recours gracieux,
- des certificats d'urbanisme.

**ARTICLE 5** : En cas d'absence de M. Yves-Bertrand NGUYEN-MATOKO, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les correspondances ne faisant pas grief et les bordereaux relevant de leur pôle :

- Mme Céline GENTY, secrétaire administrative de classe normale stagiaire de l'Intérieur et de l'Outre-mer, responsable du pôle sécurité et ordre public,
- Mme Estelle BADY, secrétaire administrative de classe normale stagiaire de l'Intérieur et de l'Outre-mer, responsable du bureau du développement local - pôle développement du territoire et soutien aux collectivités locales.

- Mme Marie-Noëlle SAINT-MARTIN, secrétaire administrative de classe normale de l'Intérieur et de l'Outre-mer, responsable du bureau du soutien aux collectivités locales – pôle développement du territoire et soutien aux collectivités locales.

**ARTICLE 6 :** Délégation de signature est donnée à Mme Céline GENTY, secrétaire administrative de classe normale stagiaire de l'Intérieur et de l'Outre-mer, responsable du pôle sécurité et ordre public, à l'effet de signer les certificats relevant de son pôle et à présider les commissions administratives relevant de ses attributions.

**ARTICLE 7 :** Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 8 :** Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et Mme la sous-préfète des ANDELYS sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le

19 DEC. 2017

Le préfet,

  
Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-009

Arrêté portant délégation de signature en matière  
financière à M. BARON - DRUMS



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE L'EURE**

**Arrêté n° SCAED-17-108**  
**portant délégation de signature en matière financière**  
**à Monsieur Philippe BARON, Directeur des relations avec les usagers et missions supports**

**Le Préfet de l'Eure**  
**Officier de la Légion d'Honneur**

**VU :**

- la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- la convention du 30 décembre 2016 relative à la cartographie CHORUS de la région Normandie entre les préfectures de la région et la DEPAFI ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BARON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des relations avec les usagers et missions supports, aux fins de :

- signer les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 €,
- constater et certifier le service fait,
- signer les ordres de payer à l'attention du service facturier,

- signer les décisions de recette,
- émettre les titres de perception,
- de procéder à la passation des commandes dans le cadre de l'exécution de marchés ou d'une situation d'urgence,

pour les programmes des BOP 176, BOP 207, BOP 216, BOP 307, BOP 333 (action 2), BOP 724 concernant le centre de responsabilité des services administratifs de la préfecture, ainsi que toutes pièces comptables de ces programmes.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Philippe BARON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des relations avec les usagers et missions supports, aux fins de signer les bons constatant la livraison de matériels ou de fournitures, ainsi que les services effectués par les prestataires de services à la préfecture de l'Eure, correspondances courantes ne comportant pas de décision, convocations, notes et bordereaux de transmission et copie des pièces et documents divers.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BARON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des relations avec les usagers et missions supports, aux fins de signer les pièces comptables dont les crédits sont gérés hors outil CHORUS.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BARON, la délégation de signature qui lui est conférée aux articles 1 et 2 sera exercée par Monsieur Antoine LEMALLIER, chef du bureau des finances et de la logistique.

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine LEMALLIER, délégation de signature est conférée à Madame Elodie BLANCHE, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section financière, et à Madame Maud LUCAS, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section service intérieur, pour constater et certifier le service fait, signer les bons constatant la livraison de matériels ou de fournitures, ainsi que les services effectués par les prestataires de services à la préfecture de l'Eure.

**ARTICLE 5 :** Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 6 :** Mme la secrétaire générale de la préfecture, M. le chef du bureau des finances et de la logistique, M. le directeur régional des finances publiques de Normandie et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 19 DEC. 2017

Le préfet

  
Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-010

Arrêté portant délégation de signature en matière  
financière à M. LAYCURAS - SP Bernay



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ÈURE

**Arrêté n° SCAED-17-113 portant délégation de signature en matière financière à  
M. Philippe LAYCURAS,  
Sous-préfet de BERNAY**

**Le préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'Honneur**

**VU :**

- la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- le décret du 9 mars 2017 nommant M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de la gestion du budget du ministère de l'Intérieur délégation de signature est donnée à M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY, pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait des dépenses relevant des attributions de la sous-préfecture de BERNAY (« Résidence du sous-préfet » et « sous-préfecture ») sur les crédits du programme 307 de l'U.O. préfecture titre 3.

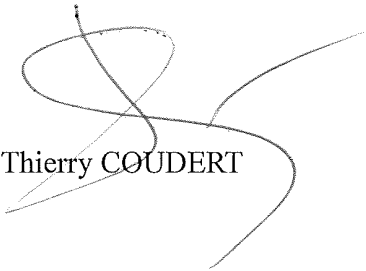
**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LAYCURAS, sous-préfet de BERNAY, la délégation qui lui est conférée à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Mme Sophie DUTEIL, attachée principale d'administration, secrétaire générale de la sous-préfecture de BERNAY pour un montant n'excédant pas 1 000 €.

**ARTICLE 3** : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 4** : M. le sous-préfet de BERNAY et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le **19 DEC. 2017**

Le préfet,

  
Thierry COUDERT



Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-011

Arrêté portant délégation de signature en matière  
financière à Mme BREAU - DELE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° SCAED-17-102 portant délégation de signature en matière financière  
à Mme Sandrine BREAU,  
Directrice des élections, de la légalité et de l'environnement**

**Le préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'Honneur**

**VU :**

- la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;
- l'arrêté préfectoral du 16 août 2011 et la note de service du 28 octobre 2015 portant affectation de personnels ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de la gestion du budget de l'UO Eure (UO27) du programme 232 « vie politique, culturelle et associative », du budget du ministère de l'intérieur, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine BREAU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des élections, de la légalité et de l'environnement pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait des dépenses et aux ordres à payer

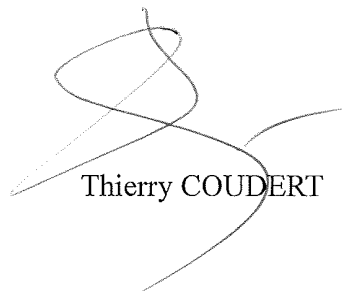
**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à Mme Priscillia RAVILLY, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales, pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait des dépenses et aux ordres à payer relevant des attributions du bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales sur les crédits du programme 232 de l'UO préfecture de l'Eure titre 3.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BREAU et de Mme Priscillia RAVILLY, la délégation de signature qui leur est conférée aux articles 1 et 2 sera exercée par M. Romain Pineau, attaché, adjoint au chef du bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales.

**ARTICLE 4** : Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, Mme la directrice des élections, de la légalité et de l'environnement, Mme la chef du bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales, M. le directeur régional des finances publiques de Seine-Maritime et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 19 DEC 2017

Le préfet,



Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-012

Arrêté portant délégation de signature en matière  
financière à Mme FRACKOWIAK-JACOBS - SP Andelys



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° SCAED-17-111 portant délégation de signature en matière financière  
à Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS,  
Sous-préfète des ANDELYS**

**Le préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'Honneur**

**VU :**

- la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 modifié portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le décret du 21 mars 2017 nommant Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des ANDELYS ;
- l'arrêté du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable, pris en application de l'article 170 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de la gestion du budget du ministère de l'Intérieur, délégation de signature est donnée à Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des ANDELYS, pour procéder à l'expression des besoins et à la constatation du service fait des dépenses relevant des attributions de la sous-préfecture des ANDELYS (« Résidence du sous-préfet » et « sous-préfecture ») sur les crédits du programme 307 de l'U.O. préfecture titre 3.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète des ANDELYS, la délégation qui lui est conférée à l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par M. Yves-Berthrand NGUYEN-MATOKO, attaché d'administration, secrétaire général de la sous-préfecture des ANDELYS.

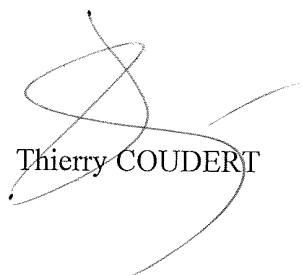
**ARTICLE 3** : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 4** : Mme la sous-préfète des ANDELYS et M. l'administrateur général des finances publiques en charge de la direction départementale des finances publiques de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le

**19 DEC. 2017**

Le préfet,



Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-013

Arrêté portant nomination de l'encadrement de la  
préfecture et des sous préfectures de l'Eure à compter du  
1er décembre 2017



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté N°SG BRH 17-100 portant nomination de l'encadrement  
de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017**

**LE PRÉFET DE L'EURE**  
**Officier de la Légion d'Honneur**

**VU** la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
**VU** le décret N°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration,  
**VU** le décret N°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,  
**VU** l'arrêté N°SG BRH 17-04 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017,  
**VU** l'avis du comité technique du 20 mars 2017,  
**VU** l'avis du comité technique du 17 octobre 2017,

Considérant le lancement du « plan préfectures nouvelle génération » du 9 mars 2015,  
Considérant la mise en œuvre du « plan préfectures nouvelle génération » sur la période 2016-2018,  
Considérant la mise en œuvre de l'arrêté portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre ;

**SUR** la proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**ARRÊTE**

**I – CABINET**

**Article 1 : Bureau du cabinet :**

- Monsieur Benjamin PERIER est nommé chef du bureau du cabinet ;
- Madame Sylvie LENOIR est nommée adjointe au chef du bureau du cabinet ;
  
- Madame Patricia CHOPLIN est nommée chef section sécurité intérieure et expulsions locatives ;
- Monsieur Gaël QUEVILLON est nommé chargé de mission cultes, laïcité et prévention de la radicalisation ;
- Madame Nathalie BERTON-COLIN est nommée chargée de mission des affaires réservées ;
- Madame Anne-Marie BOUSSICAULT est nommée chef de section de la représentation de l'État ;

**Article 2 : Direction des sécurités (DS) :**

- Monsieur Francis PRUNELLE est nommé directeur des sécurités ;
- Madame Chantal LILLE est nommée adjointe au directeur des sécurités ;

**Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) :**

- Madame Caroline JACQUET est nommée chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) ;
- Madame Magali ESCANEZ est nommée adjointe au chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) ;

**Bureau des polices administratives (BPA) :**

- Madame Chantal LILLE est nommée chef du bureau des polices administratives (BPA) ;
- Madame Carole VALOIS est nommée adjointe au chef du bureau des polices administratives (BPA) ;

**Bureau des droits à conduire et de la sécurité routière (BDCSR) :**

- Madame Delphine LEGER-LEFEBVRE est nommée chef du bureau des droits à conduire et de la sécurité routière (BDCSR) ;
- Madame Sibylle GILBERT est nommée chef de section des droits à conduire ;



**Article 3 : Service départemental de la communication interministérielle (SDCI) :**

- Madame Khadidja BOUKERCHAOU est nommée chef du service départemental de la communication interministérielle (SDCI) ;

**II – SECRETARIAT GÉNÉRAL**

**Article 4 : Service de la coordination de l'action de l'État dans le département (SCAED) :**

- Madame Agnès AUMAITRE est nommée chef du service de la coordination de l'action de l'État dans le département jusqu'au 21 décembre 2017 ;

- Madame Marlène JEANNES est nommée chef du service de la coordination de l'action de l'État dans le département à compter du 22 décembre 2017 ;

**Article 5 : Pôle juridique interministériel (PJI) :**

- Madame Laure TROTIN est nommée secrétaire générale du pôle juridique interministériel jusqu'au 31 décembre 2017 ;

- Monsieur Patrick DENIS est nommé secrétaire général du pôle juridique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

- Monsieur Nadir MILIANI est nommé adjoint au secrétaire général du pôle juridique ;

**Article 6 : Chargée de mission "lutte contre les fraudes" :**

- Madame Catherine GAUTHIER-PEREZ PEREZ est nommée chargée de mission « lutte contre les fraudes » ;

**Article 7 : Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) :**

- Monsieur Olivier MARTIN est nommé chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication ;

- Monsieur François DIEULLE est nommé adjoint au chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication ;

**Article 8 : Direction des élections, de la légalité et de l'environnement (DELE) :**

- Madame Sandrine BREAU est nommée directrice des élections, de la légalité et de l'environnement ;

- Madame Mireille HERVE est nommée adjointe à la directrice des élections, de la légalité et de l'environnement ;

**Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'État :**

- Madame Mireille HERVE est nommée chef du bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'État ;

- Madame Caroline LAMBERT est nommée adjointe au chef du bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'État ;

**Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité :**

- Monsieur Thomas LEFEVRE est nommé chef du bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité ;

- Monsieur Romain FOUGERON est nommé adjoint au chef du bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité ;

**Bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales :**

- Madame Priscillia RAVILLY est nommée chef du bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales ;

- Monsieur Romain PINEAU est nommé adjoint au chef du bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales.

- Madame Nadine FOLLIN est nommée chef de section des élections et de la réglementation ;

- Madame Isabelle MERIEAU est nommée chef de section procédures environnementales, installations classées et aménagement commercial ;

**Article 9 : Direction des relations avec les usagers et missions supports (DRUMS) :**

- Monsieur Philippe BARON est nommé directeur des relations avec les usagers et missions supports ;

**Bureau migration et intégration :**

- Monsieur Patrick DENIS est nommé chef du bureau migration et intégration jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- Madame Laure TROTIN est nommée chef du bureau migration et intégration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Madame Marie-Alexie LAGADEC est nommée adjointe au chef du bureau migration et intégration ;
- Madame Nathalie GUILLET est nommée chef de section séjour/asile ;
- Madame Catherine HAILLIEZ est nommée chef de section éloignement ;

**Section accueil et relations avec les usagers (SARU) :**

- Madame Jessica PLACIDE est nommée chef de section accueil et relations avec les usagers (SARU) ;

**Bureau des finances et de la logistique (BFL) :**

- Monsieur Antoine LEMALLIER est nommé chef du bureau des finances et de la logistique (BFL) jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- Madame Alexandrine ALBERT est nommée chef du bureau des finances et de la logistique (BFL) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Madame Maud LUCAS est nommée chef de section service intérieur ;
- Madame Elodie BLANCHE est nommée chef de section financière ;

**Bureau des ressources humaines (BRH) :**

- Madame Annie FARIN est nommée chef du bureau des ressources humaines (BRH) ;
- Madame Florence LEDUC est nommée chef de section action sociale ;
- Madame Véronique CHARPENTIER est assistante sociale ;

**Mission pilotage de la performance et conseiller mobilité carrière :**

- Madame Amélie CRETIEN est nommée chargée de mission pilotage de performance et conseillère mobilité carrière ;

### III – SOUS-PRÉFECTURE DES ANDELYS

**Article 10 :**

- Monsieur Yves-Bertrand NGUYEN-MATOKO est nommé secrétaire général de la sous-préfecture des Andelys ;
- Madame Céline GENTY est nommée chef du pôle sécurité et ordre public ;
- Madame Estelle BADY est nommée chef du pôle développement du territoire et soutien aux collectivités locales ;

### IV - SOUS-PRÉFECTURE DE BERNAY

**Article 11 :**

- Madame Sophie DUTEIL est nommée secrétaire générale de la sous-préfecture de Bernay jusqu'au 31 janvier 2018 ;
- Monsieur Stéphane MUSIAL est nommé secrétaire général de la sous-préfecture de Bernay à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- Madame Alexandrine ALBERT est nommée chef du pôle de la réglementation et des relations avec les entreprises et les associations jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- Madame Véronique CAUVIN est nommée chef du pôle des relations avec les collectivités locales et les élus ;

**Article 12 :** La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Fait à Évreux, le **19 DEC. 2017**

Le Préfet,

Thierry COUDERT

Préfecture de l'Eure

27-2017-12-19-014

Arrêté portant nominations et délégations de signature au  
PJI



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° SCAED-17-109 portant nominations et délégations de signature au pôle juridique interministériel sous forme de délégation interservices dans le département de l'Eure**

**Le préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'Honneur**

**VU :**

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions ;
- la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat « Loi Defferre » ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret du 6 mai 2016 nommant M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- le procès-verbal d'installation de M. Thierry COUDERT, préfet de l'Eure, au 30 mai 2016 ;
- le décret du 5 février 2015 portant nomination de Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- l'arrêté préfectoral n° PJ001 du 24 novembre 2010 portant création de la DIS du pôle juridique du département de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure ;
- l'arrêté préfectoral en vigueur portant nomination de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures de l'Eure à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

**SUR** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : NOMINATIONS**

Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est nommée déléguée interservices de la délégation interservices du pôle juridique interministériel de l'Eure.

Mme Laure TROTIN, chef du pôle juridique de la préfecture de l'Eure est nommée secrétaire générale de la délégation interservices du pôle juridique interministériel de l'Eure.

M. Nadir MILIANI, du corps interministériel des attachés de l'administration de l'Etat, est nommé secrétaire général adjoint de la délégation interservices du pôle juridique interministériel de l'Eure.

## **ARTICLE 2** : DELEGATIONS DE SIGNATURE

Délégation de signature est donnée à Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE, déléguée interservices, dans la limite des attributions de la délégation interservices constituant le pôle juridique interministériel à compter de la date de signature du présent arrêté.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE, déléguée interservices, Mme Laure TROTIN, secrétaire générale de la délégation interservices reçoit à ce titre délégation pour exercer ses fonctions.

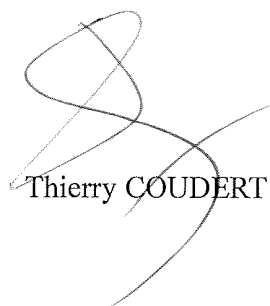
En cas d'absence ou d'empêchement, de Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE, déléguée interservices, et de Mme Laure TROTIN, secrétaire générale de la délégation interservices, M. Nadir MILIANI, secrétaire général adjoint, reçoit à ce titre délégation pour exercer ses fonctions.

**ARTICLE 3** : Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

**ARTICLE 4** : Mme la déléguée interservices de la délégation interservices du pôle juridique interministériel de l'Eure et Mme la secrétaire générale de la délégation interservices du pôle juridique interministériel de l'Eure sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le                    **19 DEC. 2017**

Le préfet,

  
Thierry COUDERT